

RECOMMANDATIONS A PROPOS DES AFFICHAGES DANS L'ECOLE

Dans l'école :

1. Les affichages obligatoires

- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789
- Charte de la laïcité
- Affiche « Allo 119 enfance en danger »
- Consignes de sécurité et d'évacuation des locaux (plan d'évacuation) en fonction du type d'alerte (incendie, pollution...) *CF Doc MEN en annexe*
- Règlement intérieur de l'école
- Liste des parents délégués élus

2. Les affichages recommandés :

- PV des conseils d'école par période
- Affiches Harcèlement avec numéro 3020
- Brochure PHARE (lutte harcèlement)
- Coordonnées de l'IEN et de la circonscription
- Contact membres RASED

3. Documents recommandés en salle des maitres

- Document DUER à disposition
- Registre de santé et sécurité au travail (RSST)
- Registre de soins des élèves pris en charge en cas d'incident ou accident scolaire
- La liste des élèves bénéficiant du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) dans l'école et le protocole à suivre en cas de besoin
- Plannings d'occupation des lieux collectifs
- Plannings de surveillance à l'accueil et aux récréations

Dans les classes :

1. Les affichages obligatoires

- La liste des élèves avec leur âge
- L'emploi du temps
- Les consignes d'évacuation des locaux
- Affiche représentant les symboles de la république et les paroles de l'hymne national (Eduscol)

2. Les affichages recommandés et didactiques

- Programmations de cycle et progressions annuelles
- Progressions par période et par domaine
- Les services des enseignants

Les affichages didactiques sont à l'appréciation des équipes et diffèrent selon le niveau de classe. Cependant certains affichages sont présents dans tous les niveaux de classe (fondamentaux en maths et français, productions plastiques des élèves etc.)

3. A disposition du remplaçant : toute donnée d'information nécessaire

- La liste des élèves bénéficiant du PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et le protocole à suivre en cas de besoin.